

# PERCEPTIONS ET ATTENTES DES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET LOI N°2011-1 PORTANT AMNISTIE À L'ÉGARD DU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE ET DES MESURES DE RÉPARATIONS

*Rapport final d'une étude quantitative*

Juillet 2015

Avec l'appui du projet de soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie



## INTRODUCTION

Depuis l'avènement de la révolution en janvier 2011, la Tunisie a démarré un processus de transition vers un système de gouvernance démocratique fondé sur la légitimité populaire et la primauté du droit.

Avec l'adoption de la loi n°2013-53 relative à l'instauration de la justice transitionnelle en décembre 2013 et de la nouvelle constitution en janvier 2014, la Tunisie a prévu la mise en place de mécanismes destinés à traiter le legs des violations massives des droits de l'Homme, à mettre fin à l'impunité et à conduire un processus de justice transitionnelle dans le but de favoriser la réconciliation nationale.

Pour accompagner ces transformations, les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) en Tunisie ont développé, en partenariat avec les autorités tunisiennes, une stratégie d'appui au processus de transition in-

cluant, entre autres priorités, un appui au processus de réforme de la justice et au processus de justice transitionnelle (JT).

Le projet conjoint de « soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie », qui a démarré en mai 2014, prévoit d'appuyer les autorités et la société civile tunisiennes pour la mise en œuvre de ce processus, à travers notamment les actions suivantes :

- un appui à la mise en place et au démarrage des activités de l'Instance Vérité et Dignité ;
- un appui aux organisations de la société civile pour le suivi du processus de justice transitionnelle et un accompagnement des victimes auprès des différents mécanismes de justice transitionnelle ;
- un appui aux institutions judiciaires intervenant dans le cadre du processus de justice transitionnelle.

C'est dans le cadre de son volet d'appui à l'Instance Vérité et Dignité, que le PNUD a confié à l'Institut de Sondage et de Traitement de l'Information Statistique (ISTIS ) la réalisation d'une étude quantitative nationale sur la perception des bénéficiaires du décret-loi n°2011-1 portant amnistie à l'égard du processus de justice transitionnelle en Tunisie et des mesures de réparations.

### Contexte et objectifs de l'étude

Cette étude quantitative fait suite à une première enquête qualitative réalisée en avril 2014 par le Réseau Tunisien pour la Justice Transitionnelle (RTJT) avec l'appui du PNUD, HCDH et du Centre International pour la Justice Transitionnelle (CIJT). Cette première étude avait permis d'évaluer l'impact et l'effectivité des réparations obtenues par un échantillon de bénéficiaires du décret-loi n°2011-1 portant amnistie et du décret-loi n°2011-97 du 24 octobre 2011 portant indemnisation des mar-

tyrs et blessés de la révolution du 14 janvier 2011, originaires du gouvernorat de Gafsa<sup>1</sup>.

L'étude quantitative, objet de ce rapport, a été réalisée afin de disposer d'un état des lieux général et représentatif des connaissances, perceptions et attentes des bénéficiaires du décret-loi n°2011-1 relatif à l'amnistie générale, à l'égard du processus de Justice Transitionnelle et des mesures de réparations.

Plus précisément, les principaux objectifs de cette recherche quantitative étaient d'évaluer :

- Les violations subies par les amnistiés
- La connaissance, perceptions et attentes sur la justice transitionnelle
- La connaissance, perceptions et attentes sur l'Instance Vérité & Dignité

<sup>1</sup> Voir le rapport « Les réparations dans le cadre de la justice transitionnelle : impact et effectivité – Enquête locale en 2014 dans le gouvernorat de Gafsa ».

- La connaissance sur les réparations
- La perception à l'égard des réparations déjà perçues
- Les attentes à l'égard des réparations

### Méthodologie et modalités de déroulement

Le présent rapport présente les résultats d'un sondage réalisé auprès d'un échantillon aléatoire composé de 400 individus qui ont bénéficié des dispositions du décret-loi n°2011-1 relatif à l'amnistie générale.

Cet échantillon a été sélectionné suite à la saisie informatique de l'ensemble des dossiers administratifs des amnistiés. Cette saisie a été réalisée en 2014 par le ministère de la justice, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle avec l'appui du PNUD. Le fichier définitif des amnistiés contient au total 12 608 amnistiés dont le gouvernorat, la délégation, l'adresse de résidence et le numéro de téléphone sont spécifiés.

Ce fichier définitif des amnistiés au niveau national a servi de base pour le tirage systématique des 400 amnistiés échantillons, avec un taux de sondage uniforme de 3,2 %. Comme le fichier était trié par grande région, gouvernorat et délégation, ce type de tirage a conduit à une stratification implicite par grande région. L'échantillon est donc équiprobable au niveau national et l'enquête ne nécessite pas de coefficients d'extrapolation.

Le sondage a été mené dans les 24 gouvernorats du pays, du 27 Mai au 14 juin 2015. L'enquête de terrain a été conduite auprès d'un échantillon aléatoire de 400 amnistiés groupés dans 40 grappes, de 10 amnistiés chacune, soit un taux de sondage final de l'ordre de 3,2%. Chaque grappe a été identifiée au hasard par un point focal, représenté par l'amnistié principal de la grappe, tiré par sondage aléatoire systématique, parmi l'ensemble des amnistiés sur tout le territoire tunisien.

## INTRODUCTION

Les amnistiés ont été triés d'abord selon les quatre grandes régions suivantes :

- Le district de Tunis : Tunis, Ariana, Ben Arous et Manouba
- Le reste du Nord : Nabeul, Zaghouan, Bizerte, Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana
- Le centre : Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid
- Le sud : Gabes, Médenine, Tataouine, Gafsa, Tozeur et Kébili.

Ensuite, les amnistiés de chaque grande région ont été triés selon le code géographique, gouvernorat par gouvernorat et à l'intérieur de celui-ci, délégation par délégation, ensuite selon le numéro d'ordre chronologique d'inscription dans le gouvernorat.

Les points focaux ont été désignés au hasard par tirage systématique au niveau de l'ensemble du pays, ce qui assurerait une stratification implicite selon la grande région. Chaque point focal tiré correspond à l'amnistié principal de la grappe échantillon et à la délégation qui doit la contenir.

Par mesure de précaution, cinq (5) amnistiés de réserve ont été prévus dans chaque grappe pour des éventuels remplacements en cas de changement de résidence de l'amnistié, ou en cas d'adresse inconnue avec absence de contact téléphonique.

La répartition définitive des grappes et des amnistiés échantillons, par grande région, est donnée dans le tableau ci-après :

Grande région	Nombre Total d'amnistiés	Nombre de grappes échantillons	Nombre d'amnistiés échantillons	Taux de sondage
District de Tunis	3 567	11	110	3.2%
Reste du Nord	2 622	9	90	3.3%
Centre	3 720	11	110	3%
Sud	2 699	9	90	3.1%
Total Tunisie	12 608	40	400	3.1%

Le recueil et l'analyse des informations a permis de mettre en évidence la connaissance, les perceptions et les attentes exprimées par cette catégorie de citoyens tunisiens.

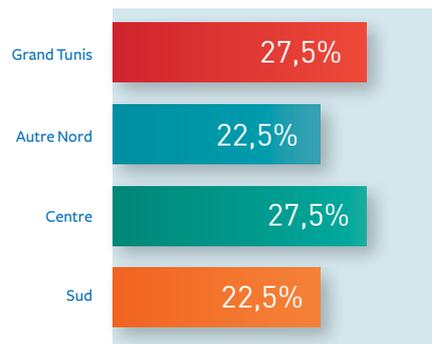
Les informations issues de cette enquête permettront d'orienter les stratégies d'intervention de l'IVD, des institutions étatiques concernées et des organisations de la société civile en matière de réparation et d'appui aux victimes.



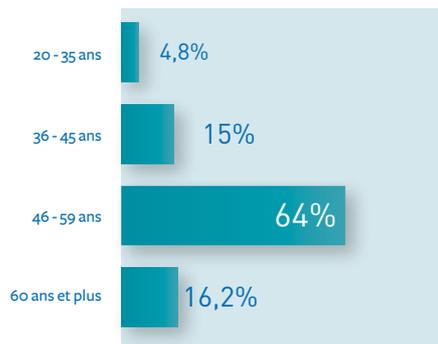
## Résultats

### CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON D'AMNISTIÉS

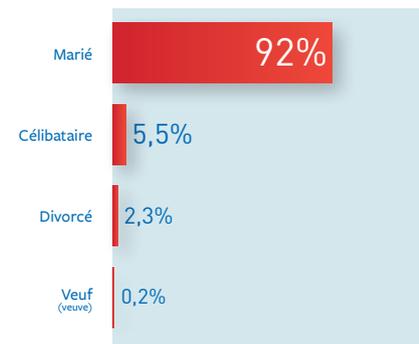
Répartition des amnistiés par grande région



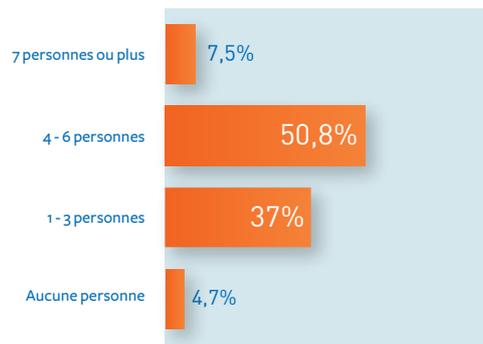
Répartition des amnistiés par tranche d'âge



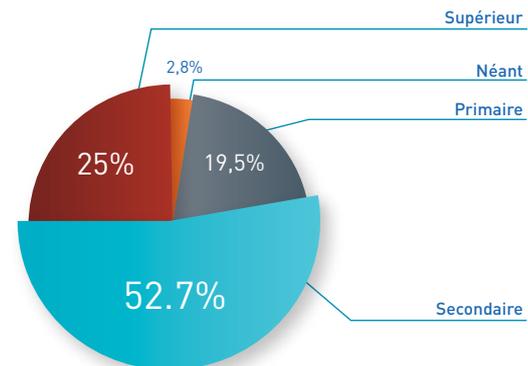
Répartition des amnistiés par état matrimonial



## Nombre de personnes à charge



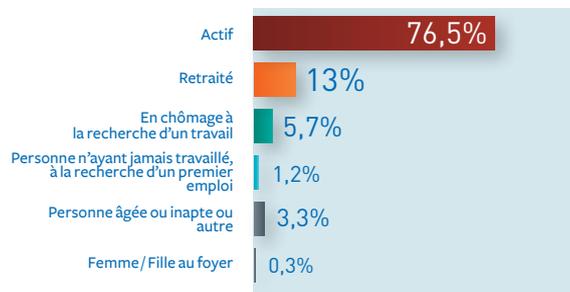
## Répartition des amnistiés par niveau d'instruction



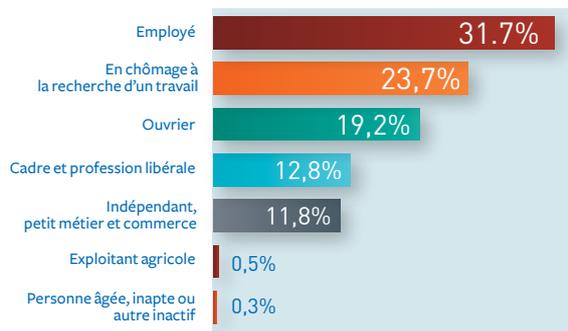
## Résultats

# CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON D'AMNISTIÉS

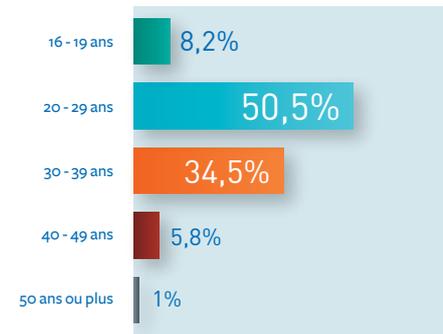
### Situation professionnelle actuelle



### Situation professionnelle avant les dernières poursuites judiciaires



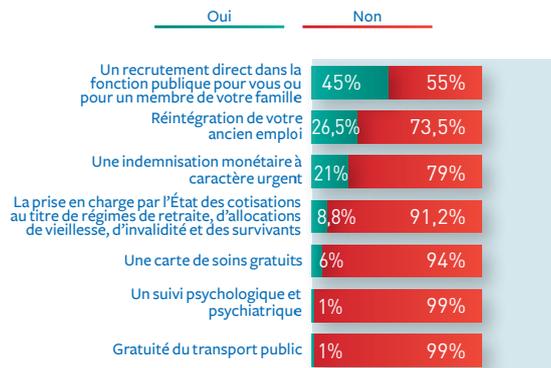
### Quel âge aviez-vous au moment des dernières poursuites judiciaires ?



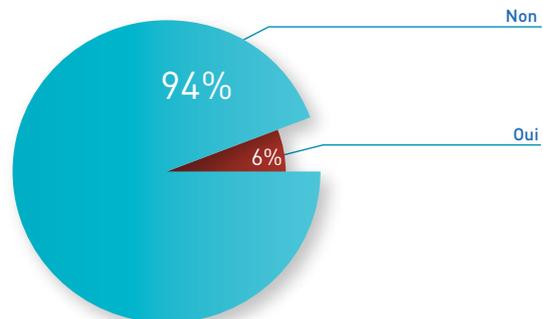
Résultats

INFORMATIONS SUR LES MESURES DE RÉPARATION PERÇUES PAR L'ÉCHANTILLON D'AMNISTIÉS

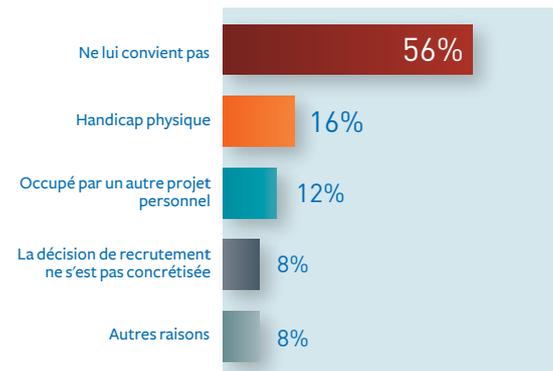
Étant concerné par l'amnistie générale, avez-vous bénéficié :



Avez-vous été recruté pour un emploi que vous n'avez finalement pas accepté ou bien que vous avez abandonné après un certain temps ?



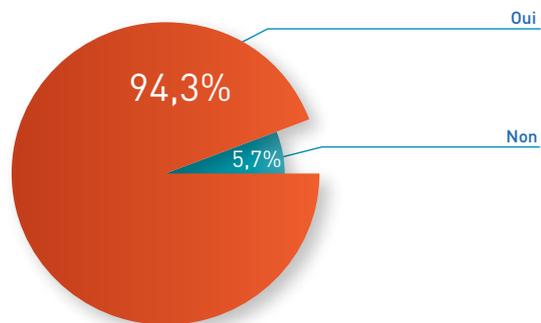
Si Oui, pour quelle raison ?



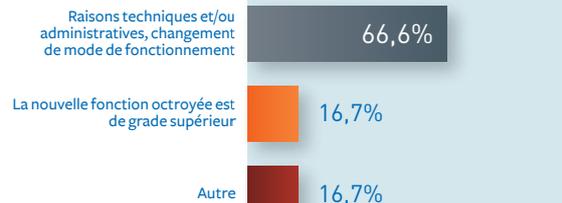
## Résultats

# INFORMATIONS SUR LES MESURES DE RÉPARATION PERÇUES PAR L'ÉCHANTILLON D'AMNISTIÉS

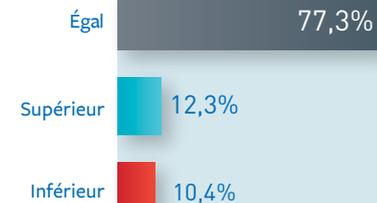
Si vous avez été réintégré dans votre ancien emploi, la réintégration a-t-elle eu lieu au même poste ?



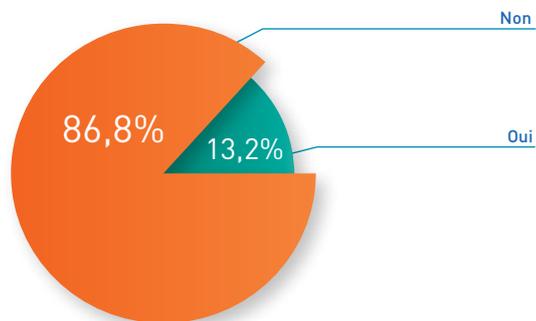
Si Non, pour quelle raison ?



Selon vous, à quel niveau situez-vous ce nouveau poste par rapport à celui que vous aviez quitté suite aux poursuites ?



Avez-vous bénéficié d'une formation et/ou d'un accompagnement lors de votre réintégration dans votre emploi ?



Si vous avez bénéficié de la prise en charge par l'État des cotisations au titre de régimes de retraite, d'allocations de vieillesse et d'invalidité des survivants, est-ce que la retraite est fixée sur la base du dernier salaire du dernier emploi ?



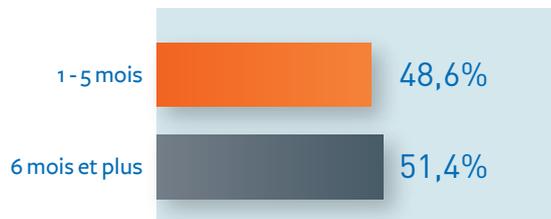
Cette retraite tient-elle des avancements de carrière ?



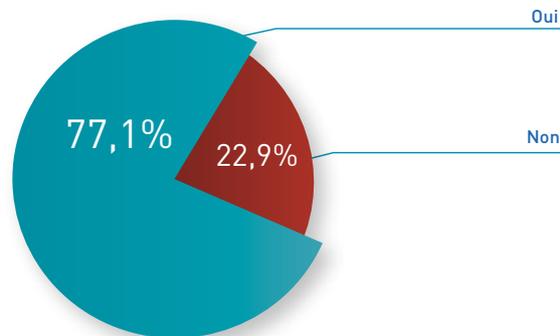
## Résultats

### INFORMATIONS SUR LES MESURES DE RÉPARATION PERÇUES PAR L'ÉCHANTILLON D'AMNISTIÉS

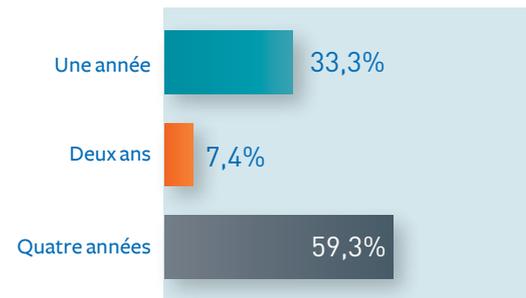
Quel était le délai nécessaire pour obtenir cette retraite ?



Avez- vous reçu les arriérés de retraite ?



Si Oui, pour combien d'année?

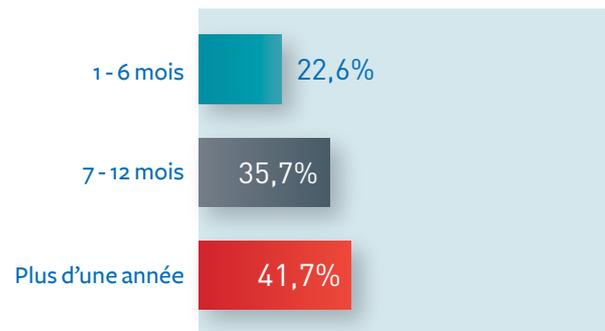


Si vous avez bénéficié d'une indemnisation monétaire à caractère urgent :

Quel est le montant exact de cette indemnisation ?



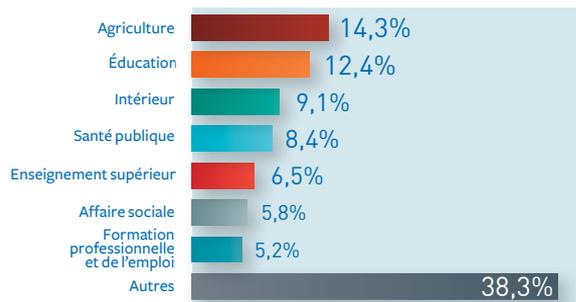
Quel était le temps nécessaire pour obtenir cette indemnisation ?



## Résultats

# INFORMATIONS SUR LES MESURES DE RÉPARATION PERÇUES PAR L'ÉCHANTILLON D'AMNISTIÉS

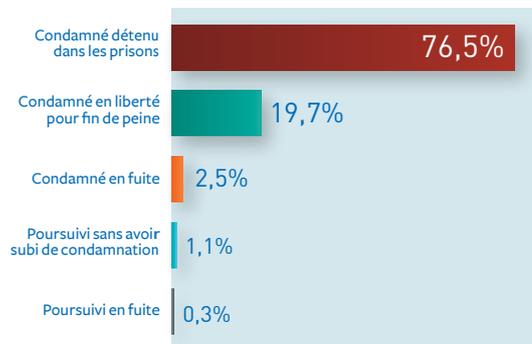
Si vous avez bénéficié d'un recrutement direct dans la fonction publique, dans quel ministère a eu lieu ce recrutement?



## Résultat

### INFORMATIONS SUR LES VIOLATIONS SUBIES

Étant concerné par les dispositions du décret-loi n°2011-1 portant amnistie générale, étiez-vous :



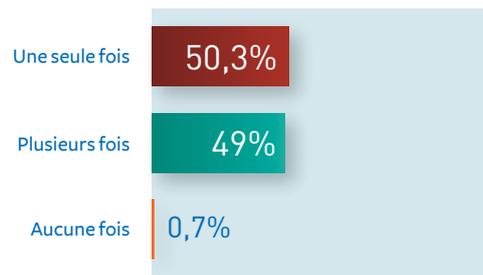
Vous avez été poursuivi pour des infractions en relation des activités :



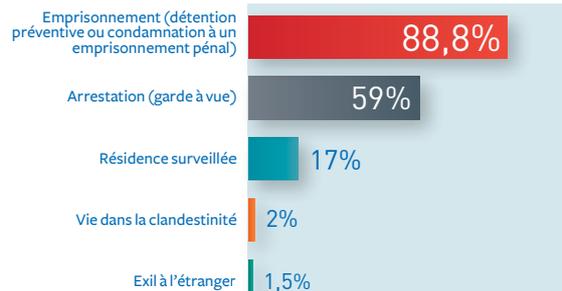
## Résultat

### INFORMATIONS SUR LES VIOLATIONS SUBIES

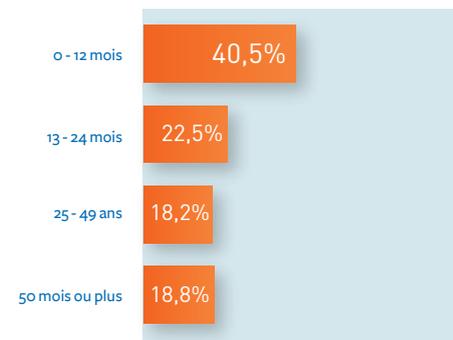
Combien de fois avez-vous été arrêté ?



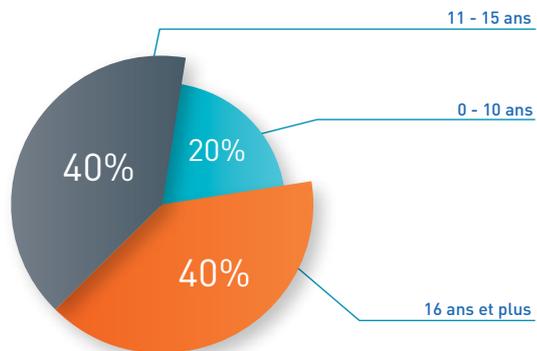
Quel genre de préjudices avez-vous subi suite à ces poursuites ?



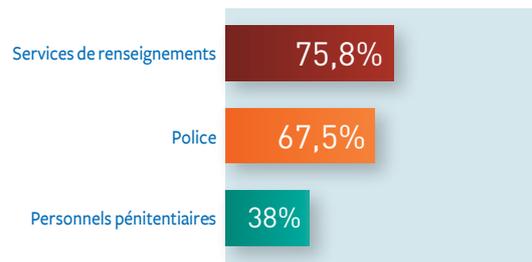
Si vous étiez en prison, quelle était la durée de votre emprisonnement



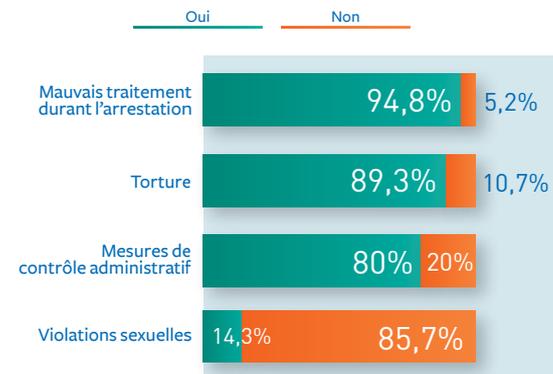
Si vous étiez en exil, quelle en a été la durée?



Quelles sont les autorités responsables des actes de violations et d'abus ?



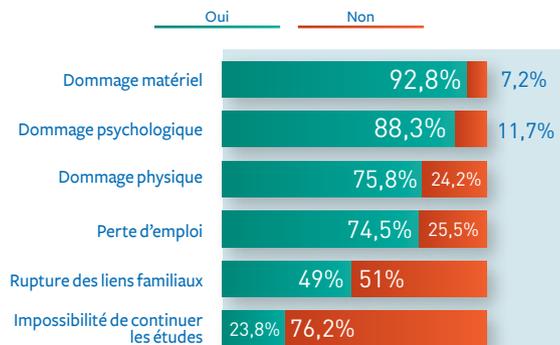
Quel(s) autre(s) violation(s) avez-vous subi ?



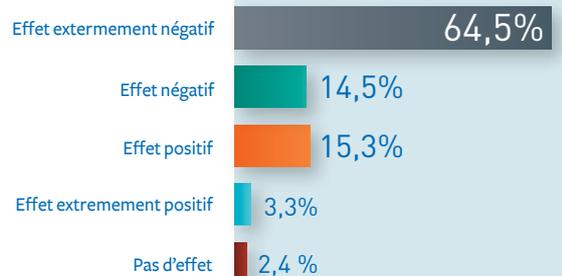
## Résultats

### INFORMATIONS SUR LES VIOLATIONS SUBIES

Quels sont les conséquences subies en lien avec ces violations ?



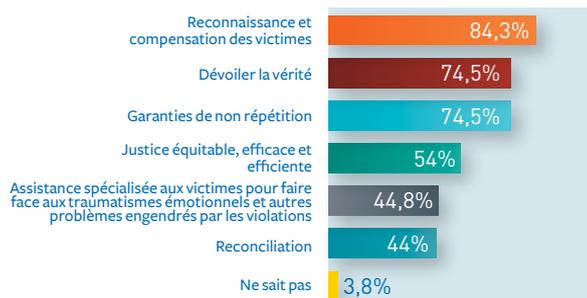
De façon générale, pouvez-vous indiquer le degré de l'incidence des abus dont vous avez été victime et les préjudices subis sur votre vie d'aujourd'hui ?



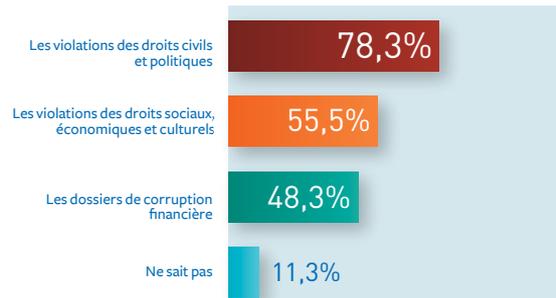
## Résultats

# CONNAISSANCE, PERCEPTION ET ATTENTES SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE ET L'INSTANCE VÉRITÉ ET DIGNITÉ

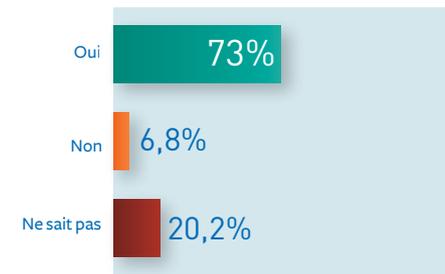
Selon vous, comment se traduit la justice transitionnelle ?



Savez-vous quelles sont les violations concernées par le processus de la justice transitionnelle ?



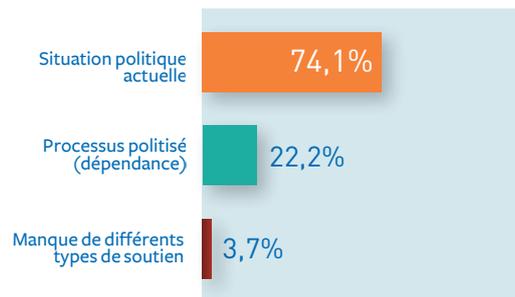
Pensez-vous que le processus de justice transitionnelle pourra atteindre ses objectifs ?



## Résultats

# CONNAISSANCE, PERCEPTION ET ATTENTES SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE ET L'INSTANCE VÉRITÉ ET DIGNITÉ

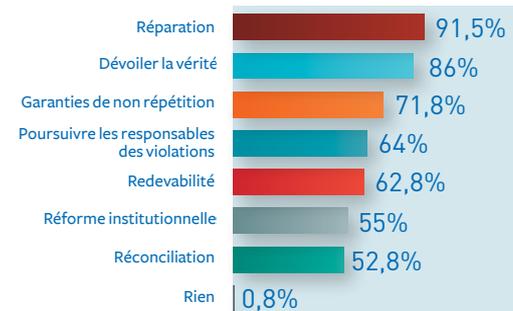
### Si Non, pourquoi ?



### A votre avis, le processus de la justice transitionnelle est-il politisé ?



### Qu'attendez-vous de la justice transitionnelle ?



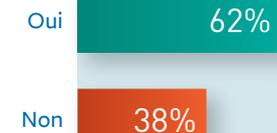
## Savez-vous quelle est la mission de l'IVD ?



## Pensez-vous que l'IVD va pouvoir dévoiler toute la vérité sur les abus et les violations des droits de l'homme ?



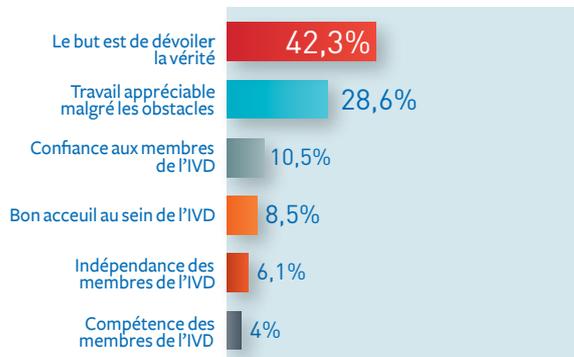
## Êtes-vous satisfait du travail de l'IVD ?



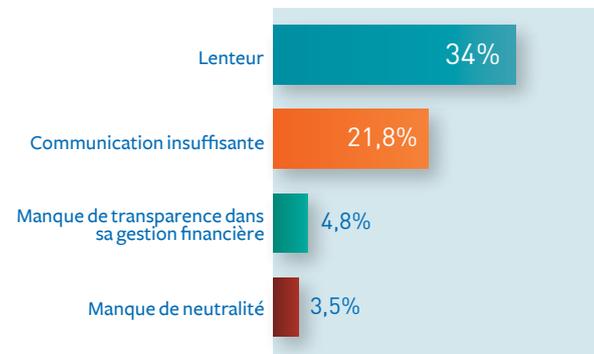
## Résultats

# CONNAISSANCE, PERCEPTION ET ATTENTES SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE ET L'INSTANCE VÉRITÉ ET DIGNITÉ

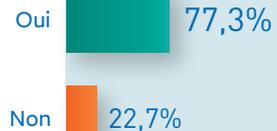
### Si Oui, pourquoi ?



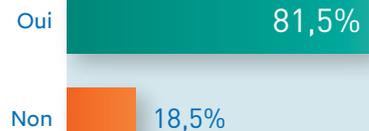
### Si Non, pourquoi ?



L'IVD pourra-t-elle garantir la justice ?



L'IVD pourra-t-elle assurer la réconciliation ?



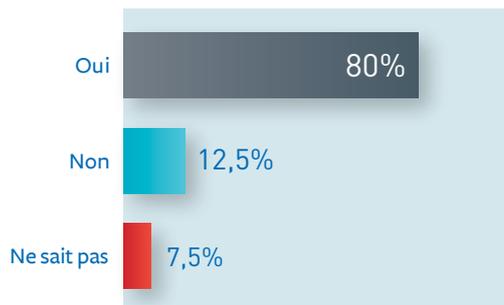
Êtes-vous d'accord pour l'organisation d'auditions publiques pour les victimes ?



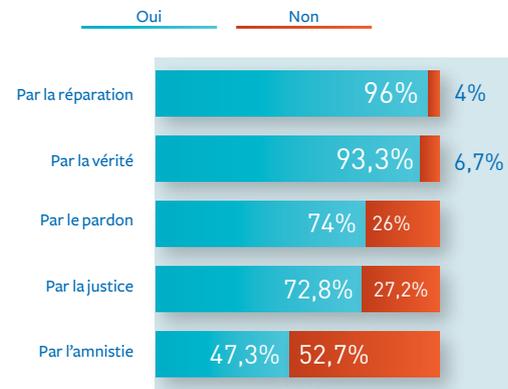
## Résultats

# CONNAISSANCE, PERCEPTION ET ATTENTES SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE ET L'INSTANCE VÉRITÉ ET DIGNITÉ

Avez-vous besoin d'informations supplémentaires, d'appui et d'accompagnement juridique afin de préserver votre prise en charge dans les procédures de la justice transitionnelle ?



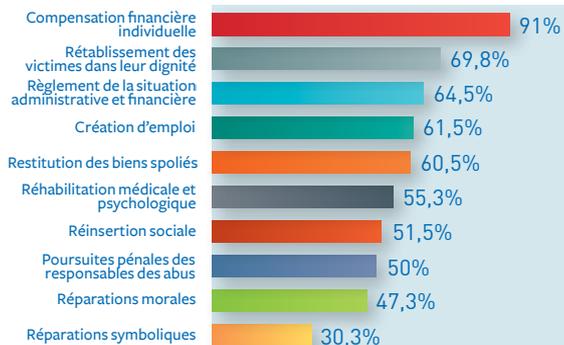
Quelle serait la voie vers la réconciliation des tunisiens ?



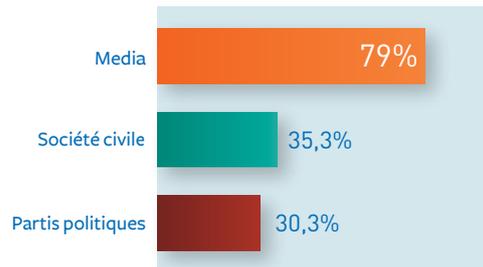
## Résultats

### CONNAISSANCE SUR LES RÉPARATIONS

#### Comment comprenez-vous le concept de réparation ?



#### Comment avez-vous été informé de l'existence du décret-loi d'amnistie et des différentes mesures prises en votre faveur ?



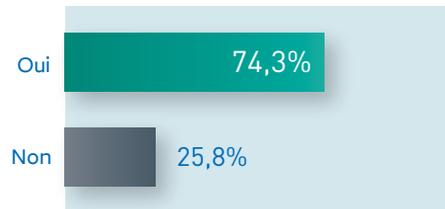
#### Avez-vous saisi la justice pour faire valoir vos droits et obtenir réparation du préjudice subi ?



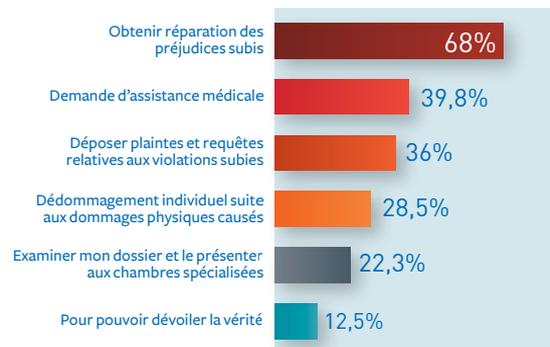
## Résultats

### CONNAISSANCE SUR LES RÉPARATIONS

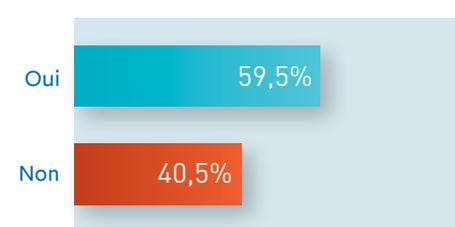
Avez-vous saisi l'IVD ?



Si Oui, pour quel but ?



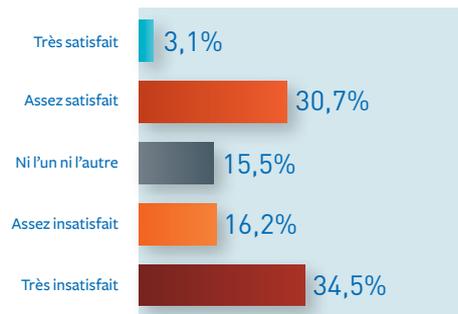
Êtes-vous au courant de la création du « Fonds de Dignité et de réhabilitation des victimes de la dictature » par la loi organique sur la justice transitionnelle ?



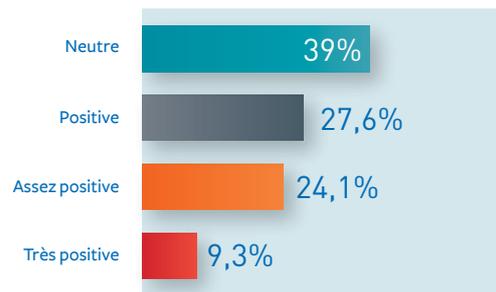
## Résultats

### PERCEPTION À L'ÉGARD DES RÉPARATIONS DÉJÀ PERÇUES

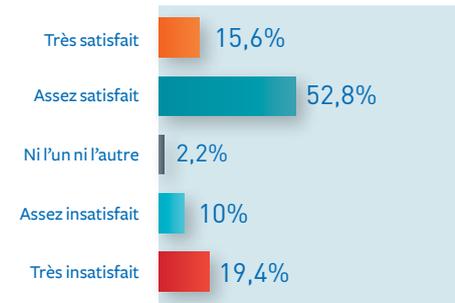
Quel degré de satisfaction générale quant aux réparations déjà obtenues ?



De façon générale, quel est le degré de l'incidence des réparations déjà obtenues sur votre vie ?



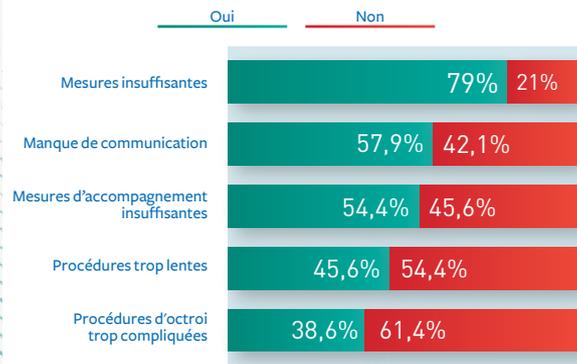
Si vous ou l'un des membres de votre famille a bénéficié d'un recrutement direct dans la fonction publique, quel est votre degré de satisfaction quant à ce recrutement ?



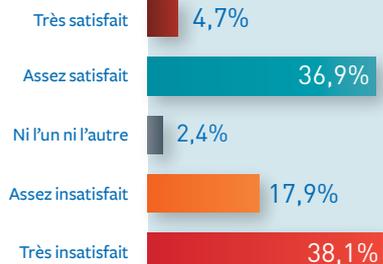
## Résultats

### PERCEPTION À L'ÉGARD DES RÉPARATIONS DÉJÀ PERÇUES

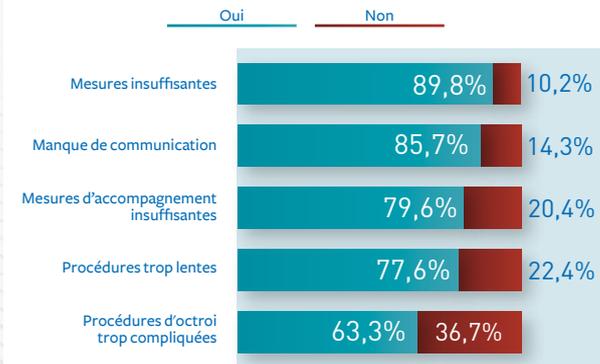
Si vous n'êtes pas satisfait, pourquoi ?



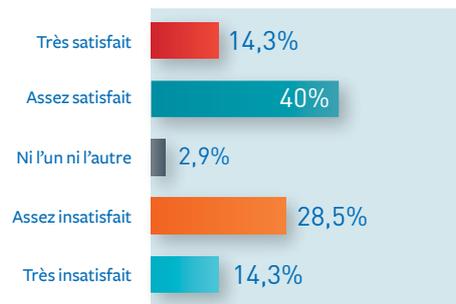
Si vous avez bénéficié d'une réparation financière, quel est votre degré de satisfaction quant à cette indemnisation ?



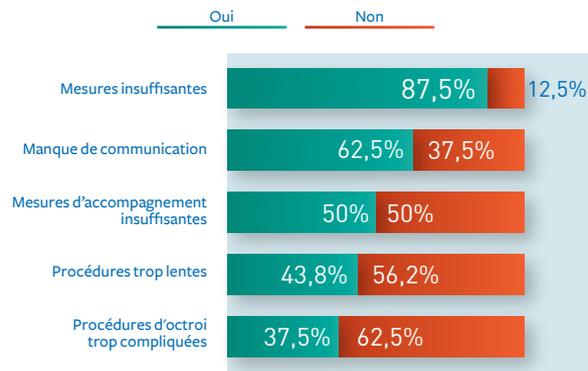
Si vous n'êtes pas satisfait, pourquoi ?



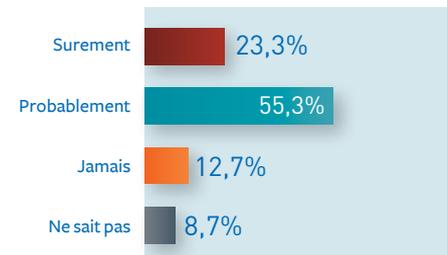
Si vous avez bénéficié de la prise en charge par l'État des cotisations au titre de régimes de retraite, d'allocations de vieillesse et d'invalidité des survivants, quel est votre degré de satisfaction quant à cette indemnisation ?



Si vous n'êtes pas satisfait, pourquoi ?



Dans quelle mesure pensez-vous que l'obtention de réparations équitables sera appliquée en Tunisie ?



## Résultats

### PERCEPTION À L'ÉGARD DES RÉPARATIONS DÉJÀ PERÇUES

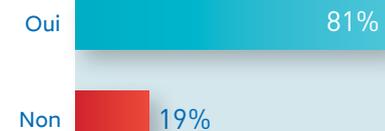
Selon vous, y a-t-il une volonté politique en faveur d'une politique globale de réparation ?



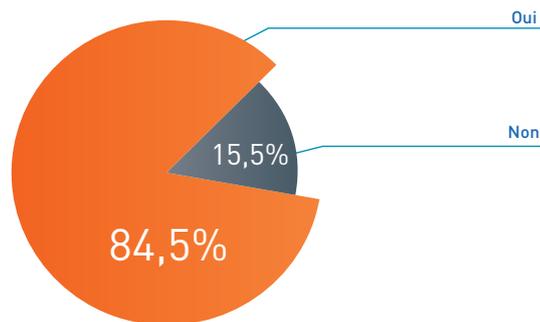
Selon vous, le pardon est-t-il possible ?



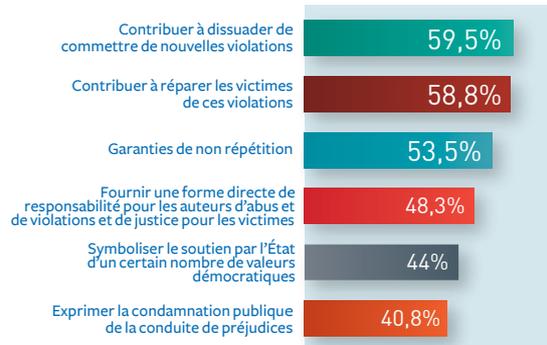
Selon vous, la réconciliation est-elle possible ?



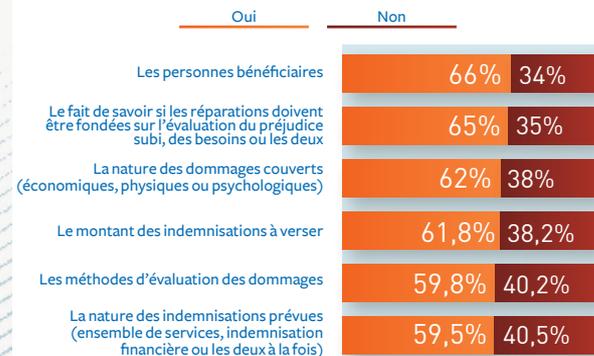
Selon vous, des poursuites pénales des présumés responsables des abus et violations sont-elles importantes ?



Si Oui, à quoi peuvent-elles servir ?



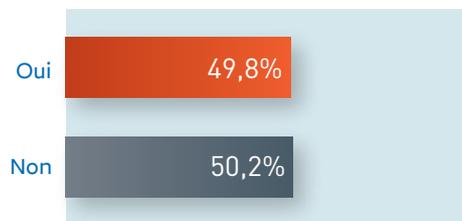
Selon vous, la législation relative à l'indemnisation matérielle des victimes donne-t-elle des réponses précises sur :



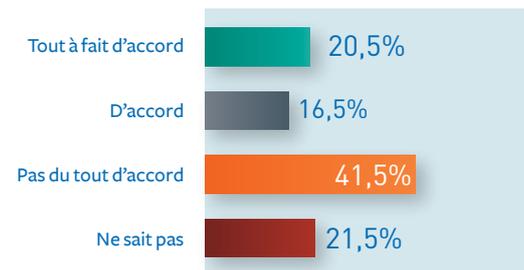
## Résultats

### PERCEPTION À L'ÉGARD DES RÉPARATIONS DÉJÀ PERÇUES

Avez-vous senti qu'il y a eu une politisation et fragmentation des catégories de victimes ?



Pensez-vous qu'en matière de réparations, un groupe de victimes a arbitrairement reçu un traitement préférentiel?



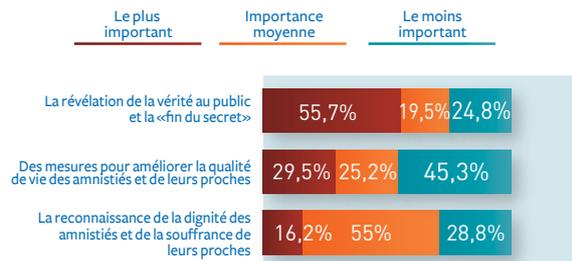
## Résultats

### ATTENTES À L'ÉGARD DES RÉPARATIONS

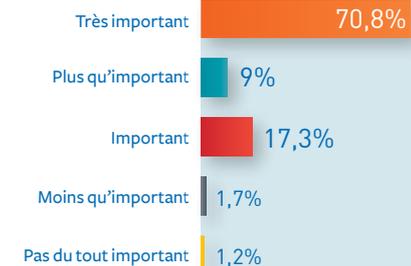
Selon vous, les dispositions prévues dans la législation sont-elles suffisantes à assurer une bonne réhabilitation et une réparation adéquate pour les amnistiés ?



Quel aspect de la réparation vous paraît-il le plus important ?



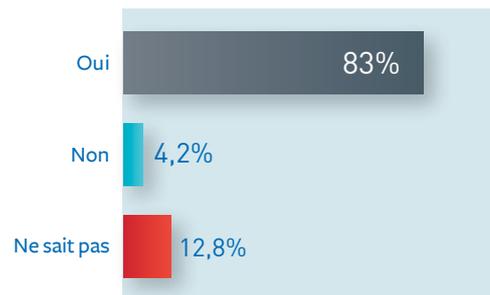
En matière de réparation, quel degré d'importance accordez-vous à l'indemnisation financière ?



## Résultats

### ATTENTES À L'ÉGARD DES RÉPARATIONS

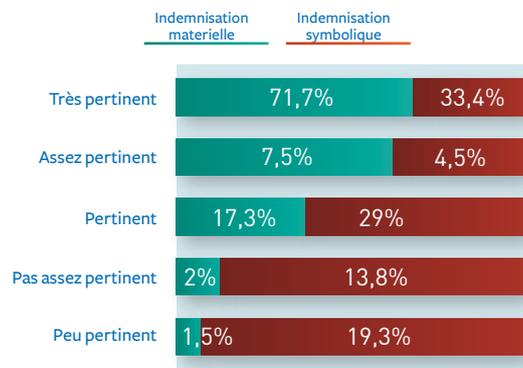
L'octroi d'indemnisation financière doit-il prendre en considération le type de violation subie, ainsi que l'égalité et la solidarité entre les amnistiés ayant souffert des mêmes violations ?



Selon vous, quels sont les objectifs que doit poursuivre un programme de réparations des amnistiés ?



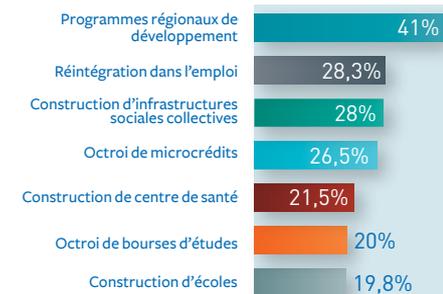
Quel degré de pertinence accordez-vous à l'indemnisation matérielle et symbolique ?



Selon vous, peut-on envisager une forme de réparations collectives ?



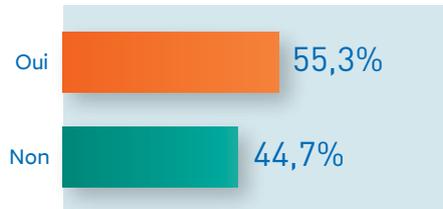
Si Oui, quelles formes de réparations collectives souhaiteriez-vous ?



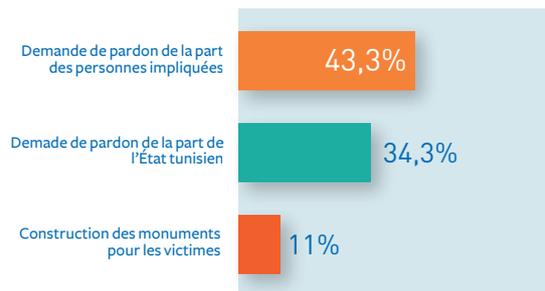
## Résultats

### ATTENTES À L'ÉGARD DES RÉPARATIONS

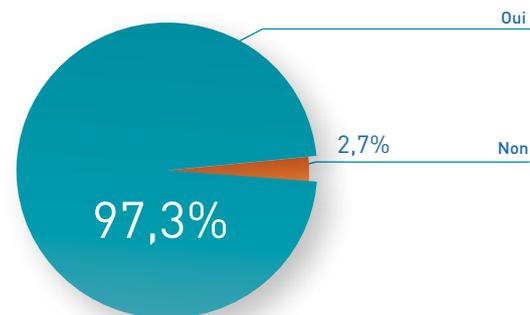
Selon vous, peut-on envisager des réparations symboliques ?



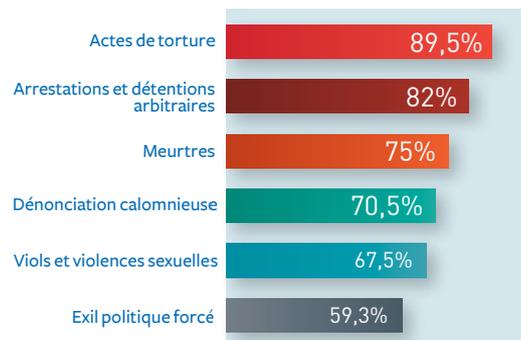
Si Oui, quelles formes de réparations symboliques faut-il prévoir ?



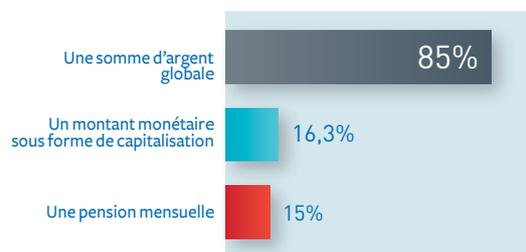
Selon vous, peut-on envisager des réparations matérielles individuelles ?



Si Oui, pour quels préjudices devrait-on ordonner la réparation individuelle ?



Selon vous, quelle est la meilleure façon de bénéficier de ces réparations matérielles individuelles ?



La conception de programmes de réparation matérielle doit-elle tenir compte des modalités suivantes ?

